

# SÉCHERESSE ALERTE RENFORCÉE

à compter du 13 mai 2022,  
sont interdits

- l'arrosage des pelouses et massifs fleuris
- l'arrosage des espaces verts
- le remplissage des piscines privées
- le lavage des véhicules à domicile
- l'arrosage des jardins potagers entre 11h et 18h

© Laurent Mignaux / Terra



@prefet86